

N^o 22
 auquingans
 angélique
 f. nous
 Bon ce randoi
 L^{er}

L'an mil huit cent trente deux le Sept Septembre
 Vers deux heures du matin, en la maison Communale, pardevant
 l'ant^r François Bellant, Maire officiel de l'état-civil
 de la Commune de Biron, arrondissement de Commen-
 nant de Saint-Omer, Département du Pas de
 Calais est comparu Louis Baptiste Auquingans
 âgé de vingt cinq ans profession de Boucheur
 domicilié en cette Commune près de l'église, en
 présence de Louis Joseph Mordacq âgé de trente
 trois ans profession d'ouvrier menuisier et de
 François Joseph Couder, âgé de trente deux ans
 profession d'ouvrier Charpentier tous deux domiciliés
 en cette Commune lequel nous a déclaré qu'il a pour
 d'hui à trois heures du matin, en géligue
 Gertrude Ceillier sa femme, âgée de trente deux
 ans étoit accouchée en la maison conjugale
 sise en cette Commune d'un enfant de sexe
 féminin qu'il nous a présentée et auquel il
 a dû lui donner le prénom d'angélique
 et de suite nous avons dressé le présent acte
 de naissance.

Acte fait le Dubarant et les deux témoins
 ont signé avec nous
 f. Couder (Auquingans) f. Mordacq
 (Bellant)